

Rapport sur les rapports annuels soumis par les Parties à la CITES

Préparé pour le Secrétariat CITES

dans le cadre de

la consultation Secrétariat CITES/UNEP-WCMC pour 2002

Préparé et établi par le PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC), Cambridge, Royaume-Uni.

Le PNUE-WCMC a été établi en 2000 en tant que centre d'information et d'évaluation de la biodiversité mondiale du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les origines de l'organisation remontent à sa fondation, en 1979, en tant que Centre de surveillance continue de l'UICN. En 1988 le Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature fut créé conjointement par l'UICN, WWF-International et le PNUE. Ces organisations sont reconnaissantes du soutien financier et des conseils qui leur ont été apportés durant les années formatrices du Centre.

Préparé pour le Secrétariat CITES, Genève, Suisse

Une contribution au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

© Copyright: PNUE - Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature/Secrétariat CITES

Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques du PNUE ou des organisations y contribuant. Les désignations employées et les présentations n'impliquent de la part du PNUE, du Secrétariat CITES ou des organisations y contribuant, aucune prise de position quelle qu'elle soit quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Introduction

Le présent rapport a été préparé par le Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature dans le cadre de la consultation du Secrétariat CITES/WCMC pour 2002. Il actualise le *Rapport sur les rapports annuels soumis par les Parties à la CITES* préparé pour la 11^e session de la Conférence des Parties (CdP11) à Gigiri (Doc. 11.19, Annexe 2).

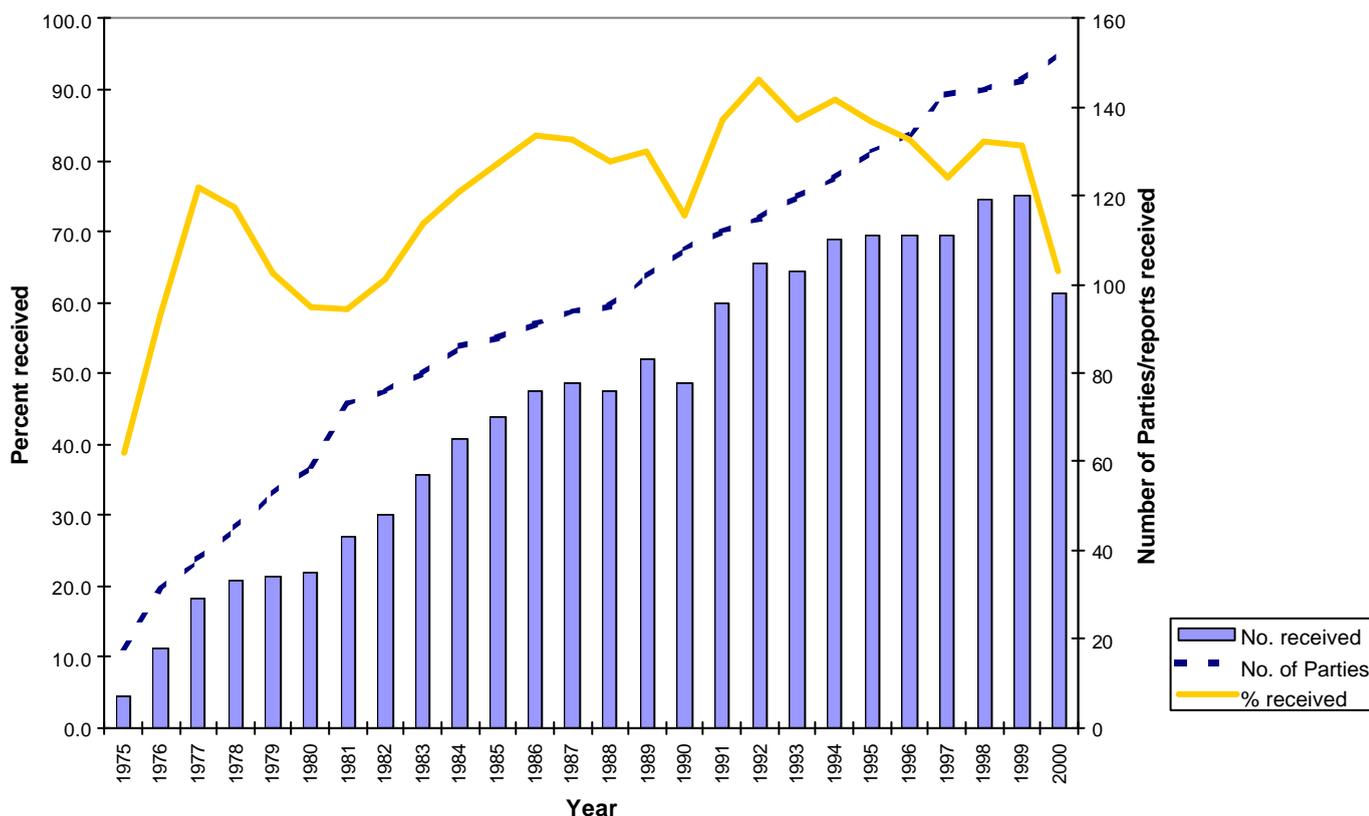
Ce rapport vise à fournir aux Parties à la CITES des informations sur les données des rapports annuels soumis par les Parties depuis la CdP11, en particulier à la lumière des décisions 11.37 et 11.89 sur les rapports annuels et des résolutions subséquentes du Comité permanent. Seuls les rapports reçus par le Secrétariat CITES et/ou le PNUE-WCMC au 30 juin 2002 ont été pris en considération pour cette analyse.

Au moment de la rédaction de ce rapport (juillet 2002), la CITES comptait 158 Parties dont six ont rejoint la Convention après janvier 2001 (ces chiffres sont basés sur la date d'entrée en vigueur de la Convention).

Soumission des rapports annuels

La figure 1 indique le nombre et la proportion de rapports annuels soumis pour chaque année depuis 1975. Dans ce cas, le respect des délais de soumission n'est pas pris en compte, seule est indiquée la présence ou l'absence de données pour une Partie et une année particulières.

Figure 1. Soumission des rapports annuels à la CITES depuis 1975



Le tableau 1 est fondé sur les tableaux des annexes 3 a) et 3 b) du document CoP12 Doc. 22.1, ainsi que sur la correspondance détenue par le Secrétariat, et présente un état des soumissions de rapports annuels pour chacune des 146 Parties qui ont rejoint la Convention avant 2000. Au total, 11 Parties n'ont jamais soumis de rapport annuel et cinq d'entre elles – Afghanistan, Dominique, Djibouti, Rwanda et Somalie – sont Parties à la CITES depuis plus de cinq ans. Neuf autres Parties, dont toutes sauf une sont Parties à la CITES depuis plus de cinq ans, ont soumis 50% ou moins des rapports requis. Ainsi, 14% seulement des pays devenus Parties à la Convention avant 2000 ont soumis moins de la moitié des rapports annuels requis sur la période de 10 ans et 47% ont soumis tous les rapports requis.

Tableau 1. Etat des soumissions de rapports annuels par pays, 1991-2000

Pays	Entrée en vigueur	Attendu ^a	Reçu	Taux de respect des dispositions
Afghanistan	28.01.86	10	0	0
Azerbaïdjan	21.02.99	1	0 ^b	0
Cambodia	02.10.97	3	0	0
Djibouti	07.05.92	8	0	0
Dominica	02.11.95	5	0	0
Fiji	29.12.97	3	0	0
Grenada	28.11.99	1	0	0
Mauritanie	11.06.98	2	0	0
Rwanda	18.01.81	10	0	0
Saudi Arabia	10.06.96	4	0	0
Somalie	02.03.86	10	0	0
Guinée-Bissau	14.08.90	10	2 ^c	20
Swaziland	27.05.97	3	1	33
Vanuatu	25.10.89	10	3	33
Bangladesh	18.02.82	10	4	40
Saint Vincent and the Grenadines	28.02.89	10	4	40
Uganda	16.10.91	9	4	44
Central African Republic	25.11.80	10	5	50
Equatorial Guinea	08.06.92	8	4	50
Roumanie	16.11.94	6	3	50
Algérie	21.02.84	10	6	60
Bahamas	18.09.79	10	6	60
Belarus	08.11.95	5	3	60
Honduras	13.06.85	10	6	60
United Arab Emirates	09.05.90	10	6	60
Jamaïque	22.06.97	3	2	66
Viet Nam	20.04.94	6	4	67

Pays	Entrée en vigueur	Attendu ^a	Reçu	Taux de respect des dispositions
Yemen	03.08.97	3	2	67
Benin	28.05.84	10	7	70
Burkina Faso	15.01.90	10	7	70
Israël	17.03.80	10	7	70
Liberia	09.06.81	10	7 ^d	70
Malawi	06.05.82	10	7	70
Sri Lanka	02.08.79	10	7	70
Sudan	24.01.83	10	7	70
Zambia	22.02.81	10	7	70
Canada	09.07.75	10	8	80
Comoros	21.02.95	5	4	80
Congo	01.05.83	10	8	80
Côte d'Ivoire	19.02.95	5	4	80
Cyprus	01.07.75	10	8	80
Egypt	04.04.78	10	8	80
Guyana	25.08.77	10	8	80
Japan	04.11.80	10	8	80
Nigeria	01.07.75	10	8	80
Togo	21.01.79	10	8	80
Republic of Korea	07.10.93	7	6	86
Belize	21.09.81	10	9	90
Bolivia	04.10.79	10	9	90
Brunei Darussalam	02.08.90	10	9	90
Bulgaria	16.04.91	10 ^e	9	90
Ecuador	01.07.75	10	9	90
El Salvador	26.07.87	10	9	90
Gabon	14.05.89	10	9	90
Kenya	13.03.79	10	9	90
Monaco	18.07.78	10	9	90
Nepal	16.09.75	10	9	90
Niger	07.12.75	10	9	90
Pakistan	19.07.76	10	9	90
Papua New Guinea	11.03.76	10	9	90
Poland	12.03.90	10	9	90

Pays	Entrée en vigueur	Attendu ^a	Reçu	Taux de respect des dispositions
Senegal	03.11.77	10	9	90
Seychelles	09.05.77	10	9	90
Antigua and Barbuda	06.10.97	3	3 ^f	100
Argentina	08.04.81	10	10	100
Australia	27.10.76	10	10	100
Austria	27.04.82	10	10	100
Barbados	09.03.93	7	7	100
Belgium	01.01.84	10	10	100
Botswana	12.02.78	10	10	100
Brazil	04.11.75	10	10	100
Burundi	06.11.88	10	10 ^g	100
Cameroon	03.09.81	10	10	100
Chad	03.05.89	10	10	100
Chile	01.07.75	10	10	100
China	08.04.81	10	10	100
Colombia	29.11.81	10	10	100
Costa Rica	28.09.75	10	10	100
Cuba	19.07.90	10	10	100
Czech Republic	01.01.93	8	8	100
Democratic Republic of the Congo	18.10.76	10	10	100
Denmark	24.10.77	10	10	100
Dominican Republic	17.03.87	10	10	100
Eritrea	22.01.95	5	5	100
Estonia	20.10.92	8	8	100
Ethiopia	04.07.89	10	10	100
Finland	08.08.76	10	10	100
France	09.08.78	10	10	100
Gambia	24.11.77	10	10	100
Georgia	12.12.96	4	4	100
Germany	20.06.76	10	10	100
Ghana	12.02.76	10	10	100
Greece	06.01.93	8	8	100
Guatemala	05.02.80	10	10	100
Guinea	20.12.81	10	10	100

Pays	Entrée en vigueur	Attendu ^a	Reçu	Taux de respect des dispositions
Hungary	27.08.85	10	10	100
India	18.10.76	10	10	100
Indonesia	28.03.79	10	10	100
Iran (Islamic Republic of)	01.11.76	10	10	100
Italy	31.12.79	10	10	100
Jordan	14.03.79	10	10	100
Latvia	12.05.97	3	3	100
Liechtenstein	28.02.80	10	10	100
Luxembourg	12.03.84	10	10	100
Madagascar	18.11.75	10	10	100
Malaysia	18.01.78	10	10	100
Mali	16.10.94	6	6	100
Malta	16.07.89	10	10	100
Mauritius	27.07.75	10	10	100
Mexico	30.09.91	9	10	100
Mongolia	04.04.96	4	4	100
Morocco	14.01.76	10	10	100
Mozambique	23.06.81	10	10	100
Myanmar	11.09.97	3	3	100
Namibia	18.03.91	9	9	100
Netherlands	18.07.84	10	10	100
New Zealand	08.08.89	10	10	100
Nicaragua	04.11.77	10	10	100
Norway	25.10.76	10	10	100
Panama	15.11.78	10	10	100
Paraguay	13.02.77	10	10	100
Peru	25.09.75	10	10	100
Philippines	16.11.81	10	10	100
Portugal	11.03.81	10	10	100
Russian Federation	01.01.92	9	9	100
Saint Kitts and Nevis	15.05.94	6	6 ^h	100
Saint Lucia	15.03.83	10	10	100
Sierra Leone	26.01.95	5	5	100
Singapore	28.02.87	10	10	100

Pays	Entrée en vigueur	Attendu ^a	Reçu	Taux de respect des dispositions
Slovakia	01.01.93	8	8	100
South Africa	13.10.75	10	10	100
Spain	28.08.86	10	10	100
Suriname	15.02.81	10	10	100
Sweden	01.07.75	10	10	100
Switzerland	01.07.75	10	10	100
Thailand	21.04.83	10	10	100
Trinidad and Tobago	18.04.84	10	10	100
Tunisia	01.07.75	10	10	100
Turkey	22.12.96	4	4	100
United Kingdom	31.10.76	10	10	100
United Republic of Tanzania	27.02.80	10	10	100
United States of America	01.07.75	10	10	100
Uruguay	01.07.75	10	10	100
Uzbekistan	08.10.97	3	3	100
Venezuela	22.01.78	10	10	100
Zimbabwe	17.08.81	10	10	100

- ^a un délai correspondant à la première année d'entrée en vigueur de la Convention a été accordé.
- ^b Aucun rapport n'a été reçu de l'Azerbaïdjan mais des copies de trois permis de commerce de caviar en 2000 ont été envoyées au Secrétariat.
- ^c La Guinée-Bissau a fourni des raisons adéquates justifiant sa non-soumission de rapports pour 1997-1999. Les deux rapports indiqués dans le tableau ci-dessus ont été compilés par le PNUE-WCMC à partir de copies de permis, datant de 1995 et 1996, reçus du Secrétariat en juin 2002.
- ^d Le Libéria a écrit au Secrétariat en 1997 pour indiquer qu'il n'avait délivré aucun permis de commerce international au cours des sept années précédentes. Dans le tableau ci-dessus, cette lettre a été considérée comme constituant un rapport annuel pour 1991-1997.
- ^e La Bulgarie a soumis un rapport pour 1991, année d'entrée en vigueur de la CITES dans ce pays, mais pas pour 1997.
- ^f Antigua-et-Barbuda a écrit au Secrétariat pour expliquer qu'il n'y avait eu aucun commerce d'espèces CITES depuis qu'il était devenu Partie à la CITES et qu'il n'avait pas l'intention de permettre le commerce tant qu'une législation adéquate ne serait pas en place.
- ^g Le Burundi a fait l'objet d'un embargo économique international entre 1997 et 1999; l'organe de gestion n'a enregistré aucun commerce officiel d'espèces de faune et de flore sauvages.
- ^h Saint-Kitts-et-Nevis a soumis en décembre 2000 des rapports pour les années 1996 à 1999 incluse. Toutefois, il n'a pas indiqué la destination des transactions; ces rapports sont actuellement inutilisables.

La figure 2 montre le rythme auquel les rapports annuels pour les années 1999 et 2000 ont été reçus à partir de décembre 1999. La répartition sur chaque année montre pour le taux de soumission un double pic clair, suivi d'une longue baisse. Comme on peut s'y attendre, le plus haut pic correspond à octobre et novembre autour de la date limite de soumission des rapports, qui est le 31 octobre. La législation de la Communauté européenne qui met en œuvre la CITES et qui requiert que les Etats membres soumettent leurs rapports au 15 juin date limite, explique en grande partie le pic antérieur, et moins élevé, en juin et juillet. Ces deux années-là, 75 rapports ont été soumis avant la fin novembre. Les rapports de 2000 étaient répartis de manière plus égale sur l'année que ceux de 1999, ce qui est probablement dû à la soumission tardive de certains rapports soumis généralement en début d'année avant et après la CdP 11 en avril 2000.

La figure 3 montre la croissance cumulée du nombre de rapports annuels soumis les six dernières années de rapports annuels, 1995-2000. Elle montre les effets des décisions 11.37 et 11.89, avec une augmentation du nombre de rapports soumis pour 1995-1999, en particulier dans la première moitié de 2001, avant la 45^e session du Comité permanent à laquelle l'application de ces décisions a été débattue. L'augmentation continue du nombre de rapports soumis pour ces années dans la deuxième moitié de 2001 et au début de 2002 est en partie le résultat soutenu de ces décisions et en partie la conséquence du fait que les copies de permis ont été envoyées au PNUE-WCMC suite à l'arrêt de la confirmation des permis par le Secrétariat.

Les points mis en évidence dans la fig. 3 représentent le nombre de rapports soumis à la fin novembre de l'année qui suit celle à laquelle le rapport correspond. Ils indiquent clairement que les rapports ont été soumis plus tôt pour 1999 et 2000 que les années précédentes. Cependant, le respect strict de la Convention exige que les rapports soient soumis avant le 31 octobre; la figure 4 montre le pourcentage de Parties qui l'ont fait au cours de la dernière décennie. Quatre fois seulement plus de 50% des rapports ont été soumis avant la date limite (y compris ceux pour lesquels une prolongation avait été accordée) et le taux global de soumission pour cette période n'est que de 45%.

Figure 2. Soumissions de rapports annuels par mois, 1999 et 2000

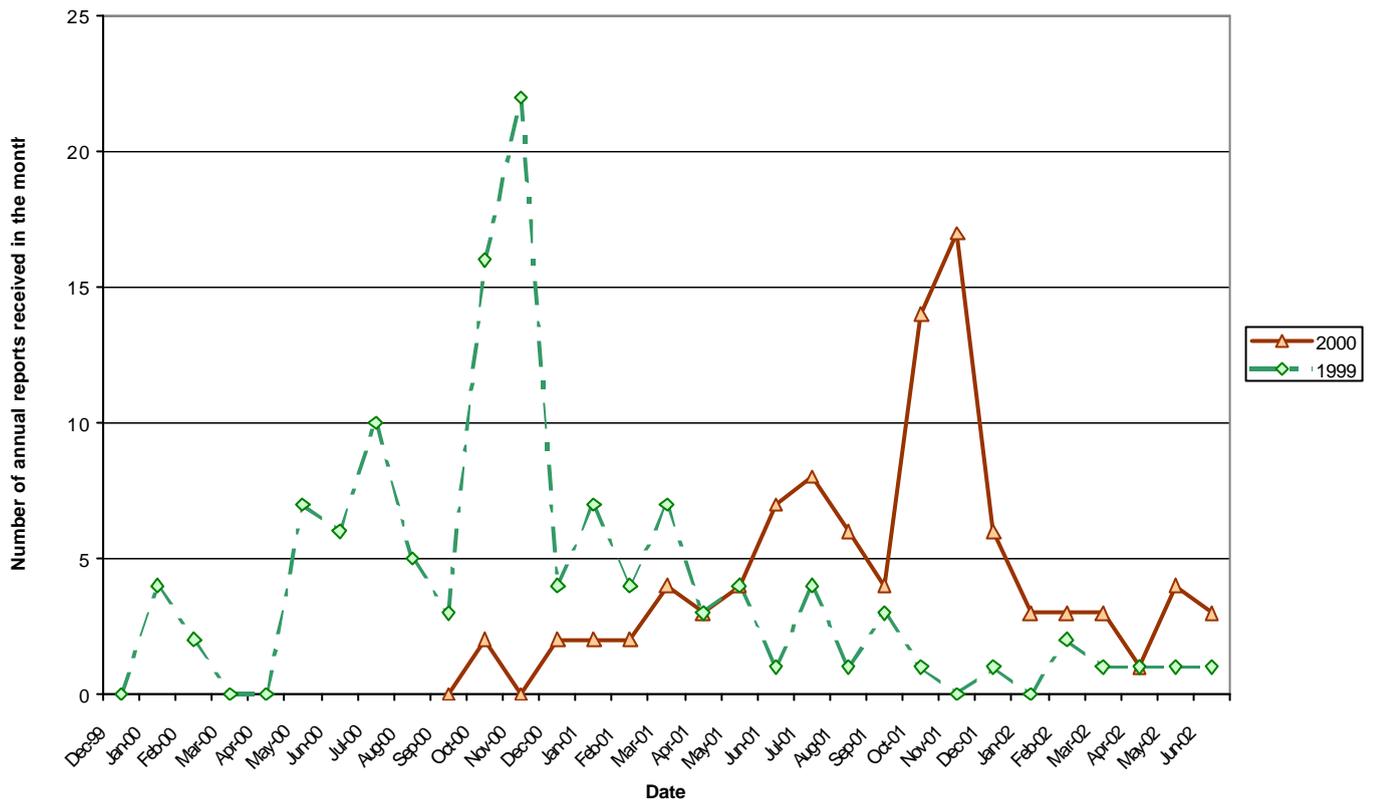


Figure 3. Nombre cumulé de rapports annuels soumis depuis janvier 1997

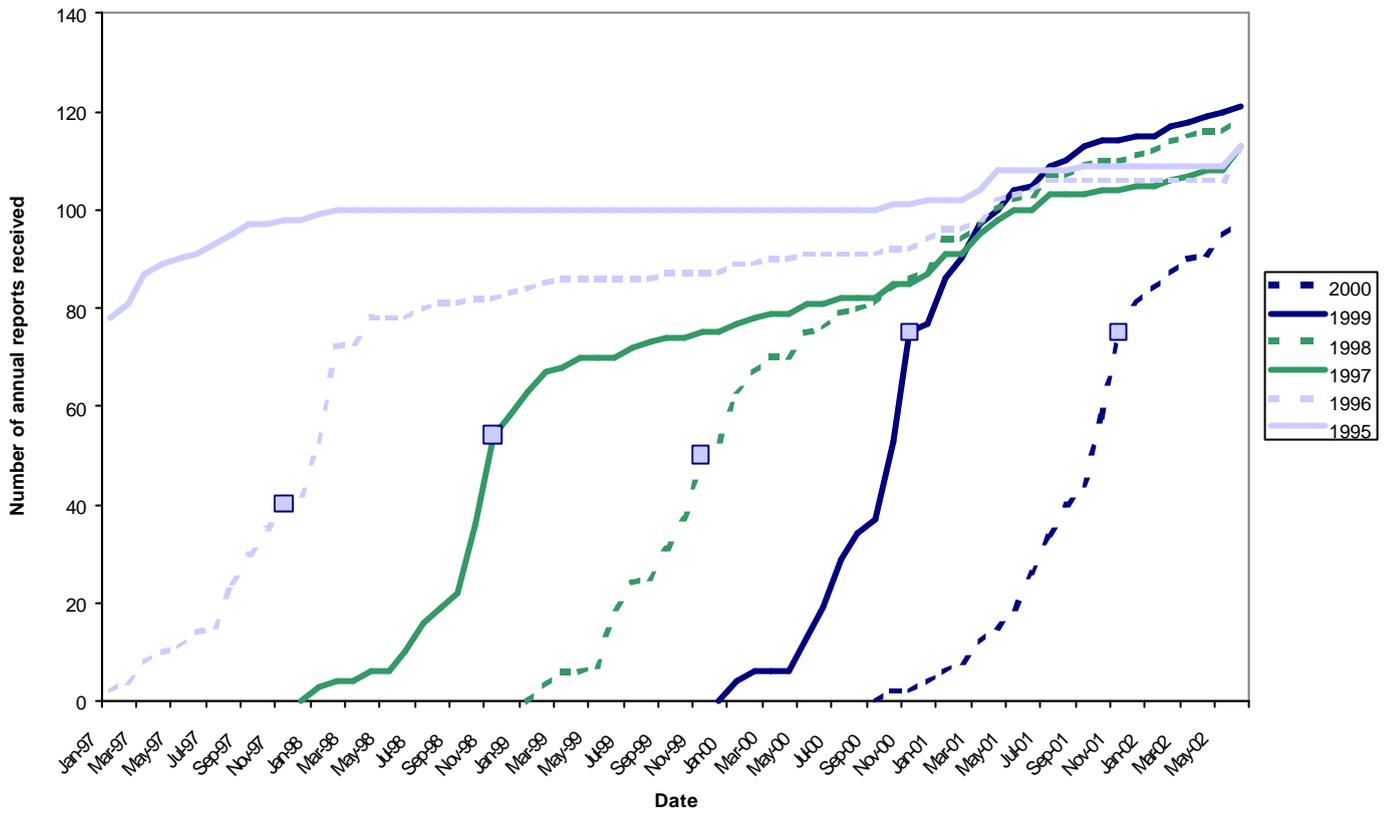
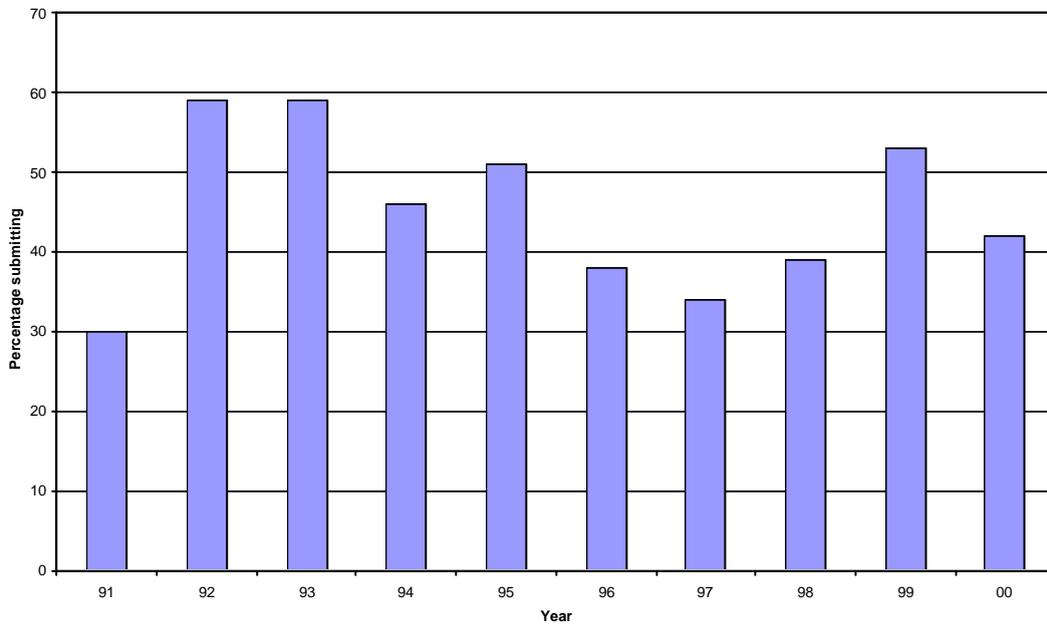


Figure 4. Pourcentage de rapports annuels soumis à temps entre 1991 et 2000



Base de la soumission des rapports annuels

Les *Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES* envoyées avec la notification aux Parties n° 1999/85 du 5 novembre 1999 (et par la suite n° 2002/022 du 9 Avril 2002) indiquent que:

Dans la mesure du possible, les données mentionnées dans les rapports devraient correspondre au commerce effectif et, par conséquent, indiquer le nombre de spécimens entrés dans le pays ou sortis du pays.

Le PNUE-WCMC est conscient du fait que l'établissement des rapports sur la base du commerce effectif accroît considérablement la complexité de la préparation des rapports annuels. Toutefois, il est à noter que bien que ce soit autorisé spécifiquement aux termes de la Convention, l'établissement des rapports sur la base des permis délivrés conduit à une surestimation du volume de commerce car les permis sont souvent délivrés pour des quantités dépassant celles qui sont effectivement commercialisées.

De plus, le paragraphe 2 e) des Lignes directrices stipule que:

Le rapport devrait indiquer clairement si les entrées enregistrant les importations et les exportations/réexportations sont fondées sur le commerce effectif ou sur les permis/certificats délivrés.

Le nombre de pays qui établissent leurs rapports sur la base du commerce effectif ne semble pas avoir augmenté de manière significative depuis la CdP11. Ce qui s'explique plus difficilement, c'est que le nombre de cas où l'on fournit une indication claire de la méthode utilisée pour compiler les données incluses dans le rapport annuel n'a pas augmenté.

Les différences entre les méthodes utilisées par les Parties pour établir les rapports et l'absence d'explication quant à la méthode utilisée rendent aussi l'évaluation et l'analyse des données considérablement plus difficiles, ce qui limite par conséquent la disponibilité et l'utilité de ces informations pour les utilisateurs, à savoir principalement le Secrétariat, les comités techniques et les Parties à la Convention.

Présentation des rapports annuels

En 1999, le PNUE-WCMC a signalé que 40 pays avaient soumis leurs rapports annuels les plus récents sur disquette (17) ou sur support électronique (courriel) (23), soit 14 de plus que lors de la dernière évaluation en février 1997.

Le tableau 2 montre sur quel support le tout dernier rapport annuel de chacune des Parties a été soumis mais ne fait pas la distinction entre les rapports soumis sur disquette ou CD-ROM et les rapports envoyés par courriel car les copies reçues sur disquette par le Secrétariat sont envoyées au PNUE-WCMC par courriel. Le tableau indique que le nombre de Parties soumettant leur rapport sur support électrique est passé de 40 à 66; **cependant, le tableau souligne aussi que 49 autres rapports reçus sur support papier (rapport imprimé ou télécopie) ont été établis à partir d'un tableau informatisé qui se serait prêté à la saisie automatique de leurs données dans la base de données sur le commerce des espèces CITES.**

Tableau 2. Présentation des derniers rapports annuels reçus par le PNUE-WCMC

Année	Permis	Copie sur support papier	Courriel
1999		Algeria	
2000			Argentina
2000			Australia
2001			Austria
2000			Bahamas
1994		Bangladesh	

Année	Permis	Copie sur support papier	Courriel
2000		Barbados*	
1999			Belarus
2001			Belgium
2000			Belize
1999			Benin
2001		Bolivia*	
2000			Botswana
2000			Brazil
2001			Brunei Darussalam
2000		Bulgaria*	
2001		Burkina Faso*	
1996		Burundi	
2000		Cameroon*	
1998			Canada
1999		Central African Republic*	
2001		Chad*	
2000		Chile*	
2000		China*	Hong Kong SAR
1999			Colombia
2001			Comoros
2000		Congo*	
2000			Costa Rica
2001		Côte d'Ivoire*	
2000			Cuba
1999			Cyprus
2000			Czech Republic
2000		D. R. C*	
2001			Denmark
2000			Dominican Republic
2000			Ecuador
2000		Egypt*	
2001		El Salvador*	
2000		Equatorial Guinea*	
2000		Eritrea	
2000			Estonia
2001		Ethiopia*	
2000			Finland
2000			France
2001		Gabon*	
2000		Gambia	
2001		Georgia*	
2001			Germany
2000			Ghana
2000			Greece
2000			Guatemala

Année	Permis	Copie sur support papier	Courriel
2001		Guinea	
1995	Guinea Bissau		
1998	Guyana		
2001			Honduras
2000			Hungary
2000		India	
2000			Indonesia
2001		Iran*	
1998		Israel	
2000			Italy
1999		Jamaica*	
1998			Japan
2000			Jordan
2000	Kazakhstan		
2000			Kenya
2000			Latvia
1988		Liberia	
2000			Liechtenstein
2000			Luxembourg
2001		Madagascar*	
1999		Malawi*	
2000			Malaysia
2000		Mali*	
2000			Malta
2000		Mauritius ¹	
2000			Mexico
1999		Monaco*	
2000			Mongolia
2001		Morocco	
2001		Mozambique*	
2000		Myanmar*	
2000			Namibia
1999		Nepal*	
2000			Netherlands
2000			New Zealand
2000			Nicaragua
1999			Niger
1999 ²		Nigeria	
2000			Norway
1999		Pakistan*	
2000		Panama*	
2000		Papua New Guinea*	
2000		Paraguay*	
2000		Peru*	
2000		Philippines*	

Année	Permis	Copie sur support papier	Courriel
2000			Poland
2000			Portugal
1999			Republic of Korea
2000			Romania
2000		Russian Federation*	
1989		Rwanda	
1999		St Kitts and Nevis	
2000		St Lucia*	
2000		St Vincent and the Grenadines	
2000		Senegal*	
1999			Seychelles
2000		Sierra Leone*	
2000			Singapore
2000		Slovakia*	
2000			Slovenia
1986		Somalia	
2000			South Africa
2001			Spain
1999		Sri Lanka*	
1997		Sudan*	
2000	Suriname		
2001			Sweden
2000			Switzerland
2000			Thailand
1999		Togo*	
2000			Trinidad and Tobago
2001		Tunisia*	
2001		Turkey*	
1998		United Arab Emirates*	
2001			United Kingdom
2000		United Republic of Tanzania*	
2000			United States of America
2001			Uruguay
2000		Uzbekistan*	
1995		Vanuatu	
2000		Venezuela*	
2000		Viet Nam*	
1999		Zambia*	
2000			Zimbabwe

Notes:

- Le nom d'une Partie apparaissant en caractères gras indique une amélioration dans la méthode de soumission depuis le dernier rapport sur les rapports annuels en janvier 2000.
- Un astérisque en face d'une Partie indique que le rapport est établi sous forme de tableau informatisé qui pourrait se prêter à une transmission électronique.

- ¹ Le rapport de Maurice est tapé sur un ordinateur Macintosh et ne peut être lu actuellement ni par le Secrétariat CITES ni par le PNUE-WCMC.
- ² Les rapports annuels couvrent la période entre le 1^{er} novembre et le 31 octobre.

Le nombre croissant de Parties soumettant leurs rapports annuels sur support électronique a beaucoup réduit le temps nécessaire pour incorporer les données dans la base de données sur le commerce. Toutefois, la rapidité et l'efficacité avec lesquelles les données peuvent être assimilées dans la base de données à partir des rapports sur support papier dépendent considérablement de la manière dont les données y sont présentées. Par conséquent, et dans la mesure du possible, lorsque les rapports sont soumis sur papier, les *Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES* du Secrétariat, qui sont jointes à la notification aux Parties n° 1998/85 (et ultérieurement 2002/022), devraient être suivies. Cette présentation permet de saisir les données manuellement de la manière la plus rapide et la plus exacte.

Contenu des rapports

Les Lignes directrices donnent des instructions spécifiques quant au contenu des colonnes au sein d'un tableau de rapport annuel, et les problèmes éventuels et réels que le PNUE-WCMC rencontre lors du traitement des rapports annuels sont soulignés ci-dessous.

Annexe

Presque toutes les Parties remplissent la colonne correspondant à l'annexe et la plupart la remplissent correctement. Les erreurs dans cette colonne sont normalement identifiées et corrigées lorsque les données sont transférées dans la base de données sur le commerce des espèces CITES.

Espèce

La plupart des Parties enregistrent correctement les espèces et l'on note ces dernières années une amélioration considérable quant à l'enregistrement des coraux durs. Les Etats-Unis enregistrent les envois mixtes d'hybrides reproduits artificiellement d'orchidées inscrites à l'Annexe II comme *Orchidaceae* spp. (et font de même pour *Cactaceae* spp. et *Euphorbia* spp.) mais les envois d'une seule espèce, d'espèces inscrites à l'Annexe I et de tous les matériels prélevés dans la nature sont enregistrés au niveau de l'espèce.

Le seul problème significatif au niveau de l'enregistrement des espèces concerne les Etats-Unis. Leur système informatique utilise un code à quatre caractères pour identifier le taxon concerné. Une simple erreur typographique peut conduire à un enregistrement erroné et de telles erreurs ne sont pas rares. La plupart du temps, ceci concerne des espèces non inscrites aux annexes CITES qui sont encodées par erreur comme un taxon CITES et le PNUE-WCMC les renvoie à l'organe de gestion pour clarification. Ce qu'il est impossible d'estimer cependant, c'est le nombre de taxons CITES qui sont encodés par erreur comme espèces non inscrites aux annexes CITES.

Description

La plupart des Parties utilisent les codes recommandés dans les Lignes directrices et l'on note une amélioration dans la manière dont les trophées de chasse reflètent le nombre d'animaux concernés et non pas le nombre de parties. On a également noté une amélioration dans la manière dont les coraux durs sont enregistrés comme étant vivants, et non pas simplement bruts. Le PNUE-WCMC estime que les nouveaux codes ajoutés récemment – FIG (juvénile) et WHO (spécimens entiers d'animaux et de plantes) – font double emploi avec les termes LIV et BOD, qui sont tout à fait adéquats, et recommande leur retrait des Lignes directrices. Nous recommandons aussi que les cuisses de grenouilles, LEG, soit incorporées à viande et que les grands et petits articles fabriqués en cuir soient regroupés au sein d'une même catégorie, MPD. Les pinceaux pour artistes sont un produit qui cause actuellement des problèmes car ils sont souvent enregistrés comme HAI, sans unité. Les Etats-Unis ont introduit le code HAP, produits à base de poil; le PNUE-WCMC recommande l'adoption de ce code.

Quantité

Les problèmes dans ce domaine sont principalement liés à l'usage différent des virgules (,) et des points (.) pour séparer les chiffres décimaux et les milliers. Le PNUE-WCMC a acquis une grande expérience dans l'identification du système utilisé mais il est possible que les tableurs modernes modifient automatiquement les données, de sorte que nous ne sommes pas conscients du fait qu'il y a un problème. Pour prendre un exemple récent, dans le rapport annuel 2001 de l'Uruguay, l'exportation de mille perruches *Myiopsitta monachus* vers l'Espagne a été enregistrée comme 1.000 oiseaux. MS Excel a automatiquement converti ce chiffre, qui est devenu 1, et ce n'est que l'absence apparente de commerce qui a éveillé notre attention sur la situation. Un exemple similaire tiré du rapport 2000 de la Suisse montre comment le commerce peut aussi être exagéré. Trois importations de bois de *Pericopsis elata* ont été enregistrées en utilisant une virgule pour séparer les chiffres décimaux, soit 17,889 m³. Néanmoins, le nombre de chiffres décimaux dans cette colonne était fixé à deux et le rapport indiquait en fait 17,889.00 m³, la virgule séparant alors les milliers. Le PNUE-WCMC recommande aux Parties de faire particulièrement attention lorsqu'elles utilisent les virgules et les points pour indiquer les quantités et suggère de ne pas du tout séparer les milliers.

Unités

Certaines Parties, et en particulier les Etats-Unis, omettent fréquemment d'enregistrer les unités associées aux produits qui en exigent. Par exemple, un envoi enregistré tout simplement comme 200 caviar peut faire référence au nombre de pots ou de boîtes, au nombre de cartons de pots ou boîtes, ou au poids en grammes ou kilogrammes. Si les unités ne sont pas indiquées pour les envois de bois, il n'est pas évident de savoir si la quantité se rapporte à des kilogrammes, des tonnes, des mètres cubes ou des board foot. Il est demandé aux Parties de prendre soin de spécifier les unités dans la mesure du possible.

Pays d'exportation/d'origine/de destination

La plupart des Parties enregistrent maintenant ceux-ci correctement, bien que certaines n'indiquent pas le pays de dernière réexportation lorsqu'elles enregistrent l'importation d'articles provenant à l'origine d'un pays tiers. De même, certaines enregistrent le pays de dernière réexportation plutôt que le pays d'origine lorsqu'elles détaillent leurs propres réexportations.

But

Dans les rapports annuels pour l'année 2000, la proportion des enregistrements de transactions qui n'indiquaient pas le but du commerce était de 5,5%, ce qui représente une amélioration considérable par rapport aux rapports de 1995 pour lesquels ce chiffre s'élevait à 12,7%. On pourrait soutenir qu'il y a trop de codes différents identifiant le but du commerce et qu'ils compliquent l'analyse. En outre, le but du commerce est souvent enregistré différemment par l'exportateur et par l'importateur, comme par exemple un zoo qui importe du cheptel d'un courtier en animaux. En pareil cas, il est possible que l'importateur indique le but "Z" alors que l'exportateur, lui, indiquera "T". De même, les codes "H" et "P" sont tous deux utilisés pour les trophées de chasse et les codes "B" et "P" sont tous deux utilisés pour couvrir le commerce d'oiseaux vivants par les aviculteurs.

Source

Seuls 0,7% des enregistrements provenant des rapports annuels pour 2000 omettaient le code de source, par rapport à 6% des enregistrements pour 1995.

Numéro du permis ou du certificat

Un grand nombre de Parties ne sont pas conscientes de l'importance d'enregistrer avec exactitude le numéro du permis ou certificat du pays d'exportation (ou de réexportation) pour leurs importations. Elles entrent souvent leur propre numéro de permis d'importation, qui n'a de réelle utilité qu'à leurs propres fins de gestion. En comparant les numéros de permis d'exportation enregistrés d'une part par les exportateurs et

d'autre part par les importateurs, il est possible d'estimer l'ampleur du commerce car les matériaux enregistrés comme exportation une année et comme importation l'année suivante ne peuvent être assignés qu'à une seule de ces années et par conséquent ils ne peuvent pas être comptés deux fois.

Une numérotation normalisée des permis a été recommandée en juin 1997 dans la résolution Conf. 10.2 (Rev.) sous le premier RECOMMANDÉ, paragraphe c):

aux fins de recherche et d'établissement des rapports annuels, de limiter si possible à 14 caractères les numéros des permis et des certificats, selon la formule suivante:

WWxxYYYYYY/zz

où WW représente les deux derniers chiffres de l'année de délivrance; xx représente le code ISO à deux lettres du pays; YYYYYY représente un numéro de série à six chiffres; et zz représente deux chiffres ou lettres, ou une combinaison d'un chiffre et d'une lettre, utilisés par une Partie à des fins d'information interne.

La numérotation des permis selon cette formule devrait permettre un suivi et une analyse informatisés beaucoup plus avancés des permis. Toutefois, actuellement, à la connaissance du PNUE-WCMC, seuls 13 pays ont adopté ce système. De plus, les pays d'importation omettent souvent d'enregistrer les deux premiers chiffres du numéro de permis, ce qui fait que l'importante information qu'est la date de délivrance est perdue.

Conclusion

Il convient de féliciter les Parties pour l'amélioration progressive de la qualité et du contenu de leurs rapports annuels. On doit s'attendre à une détérioration de temps à autre, résultant généralement de changements au niveau du personnel de l'organe établissant le rapport. Toutefois, ceci est très peu ressorti de l'analyse.

Les rapports annuels sont de la plus grande utilité lorsqu'ils sont soumis peu de temps après le déroulement des transactions et bien qu'il soit encourageant de noter qu'il semble y avoir eu une amélioration au niveau du respect des délais de soumission, en particulier de la part des Etats membres de l'Union européenne qui ont une législation couvrant spécifiquement cet aspect, beaucoup reste à faire en sens. Le PNUE-WCMC a plus de 20 ans d'expérience dans l'informatisation et l'analyse des rapports annuels et recommande aux Parties auxquelles l'établissement des rapports annuels pose un problème de le contacter. Les Parties qui l'ont fait dans le passé ont souvent noté une amélioration considérable et fait des économies.